



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Mesdames, Messieurs,

Mes cher(e)s Administré(e),

Nous venons de tourner une page que nous ne sommes pas prêts d'oublier, l'année 2021 reprend le flambeau d'une année qui restera longtemps dans nos mémoires. Depuis le second trimestre 2020, la vie tourne au ralenti dans notre pays et ceux de la planète, nos écoles ont fermé avant les vacances d'été, les associations ont été dans l'obligation de réduire si ce n'est d'interrompre leurs activités, les manifestations culturelles et festives communales n'ont pu se réaliser comme cela devait l'être, les commerces de proximité sont fermés pour la plupart et pour clôturer tout cela nous devons être très prudents et respectueux dans les gestes de tous les jours pour la sécurité de tous : confinement, port du masque, application de gel, distanciation, etc. Cette période, qui ne semble pas prête de se terminer, a mis à contribution des services à qui nous devons un grand respect : les acteurs de la santé en priorité mais aussi ceux de la sécurité bien souvent malmenés. Hommage à leur dévouement.

Durant le mois de janvier, les municipalités ont l'habitude de présenter leurs vœux à la population. Cela ne sera pas le cas cette année et c'est pour cette raison que nous vous présentons quelques informations concernant la vie communale. Après les travaux de la Place de Nice et l'aménagement de l'espace vert lié aux monuments aux morts, la réfection de la rue du 06 septembre 1914 est en phase finale de réalisation avec la pose des candélabres équipés de lampes « LED », le branchement de tous les logements par les services d'EDF et de la téléphonie et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'église. Des travaux qui mettent en valeur notre centre ville et son environnement. Un autre investissement important : la construction de la salle des sports tant attendue par les associations locales. Malgré un retard de plusieurs mois, les travaux vont bon train. Les aménagements intérieurs et extérieurs se terminent, l'installation des agrès sportifs se poursuit et nous espérons une mise en service pour la rentrée de septembre.

En ce qui concerne l'année 2021, les commissions municipales vont se réunir dans les semaines à venir pour définir les orientations à venir et déjà quelques pistes sont dans les tablettes : des travaux d'aménagement et de mise aux normes dans les bâtiments communaux (écoles, logements, salle Henry, église, etc.), l'étude sur la mise en sécurité routière de nos voiries pour combattre les incivilités, la mise en place de commissions extra-municipales touchant dans un premier temps la jeunesse et les associations et bien d'autres projets sur lesquels nous reviendrons. Quant aux voiries, une réunion doit avoir lieu, avec les services de l'Agglomération, pour en définir les priorités et mettre en place une programmation pour la durée du mandat.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, Recquignies et Rocq ne forment pas une ville où il ne se passe rien : « Paris ne s'est pas fait en un jour ». En ce qui concerne notre commune nous avançons prudemment tout en ayant une attention particulière sur nos finances locales pour ne pas étouffer les ménages par une lourde imposition. On se plaint à Recquignies et à Rocq, c'est une ville dans la campagne, tout n'est pas parfait, la municipalité travaille, avec ses moyens, pour y remédier. Une récente étude de l'INSEE nous réconforte dans ce sens : contrairement à un bon nombre de communes de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Recquignies trouve une recrudescence de population par rapport au dernier recensement, faible il est vrai mais réconfortant à nos yeux.

Nous espérons dans les semaines et mois à venir que ce virus, qui a contrarié toutes nos espérances et notre mode de vie familial et professionnel, soit exterminé pour pouvoir, enfin, retrouver « une vie normale ». Nous souhaitons, à chacun d'entre vous, une année 2021 remplie d'espérance, de succès dans vos démarches et surtout de santé.

Bonne année à vous tous.

Votre maire, Ghislain Rosier

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord à toutes et tous, en ce début d'année 2021, je veux exprimer en mon nom et au nom de la commission culturelle, tous nos vœux de bonheur et de santé à vous-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers. Je vous souhaite une excellente et innovante saison culturelle à Recquignies dans des conditions sanitaires, espérons-le, revenues à la normale. J'en profite pour annoncer les décisions majeures du Conseil Municipal pour votre saison culturelle 2021. Comme vous pouvez l'imaginer, la reprise culturelle sera effectuée sous conditions des autorisations préfectorales nécessaires pour les spectacles culturels en raison des exigences de sécurité sanitaire.

A ce jour, la saison est annoncée en reprise au second trimestre 2021, avec le septième rendez-vous de l'humour annuel (« Pour le Meilleur et Pour le Rire ») qui, à l'heure actuelle, est décalée les 10 et 11 avril 2021. Deux très belles affiches nationales sont programmées et nous espérons vous annoncer ces spectacles dès les contrats signés avec les artistes début février 2021. Quant à l'artiste Booder qui devait se produire à l'origine en mars 2020 à l'occasion de notre sixième rendez-vous, et qui à de multiples reprises pour les mêmes raisons sanitaires a vu un report de dates par trois fois est programmé dorénavant le dimanche 30 mai 2021 à 15h30 à la salle des fêtes de Recquignies. J'en profite pour remercier au passage cet artiste pour son adaptation et sa compréhension. D'autres magnifiques spectacles vous seront proposés dans les prochaines semaines avec une surprise en octobre 2021.

Le livret culturel habituel sous sa forme papier ne vous sera pas proposé en 2021 pour éviter les dépenses liées à sa conception et à ses animations et spectacles qui peuvent toujours être reportés en 2021, et qui les uns après les autres finissent par rendre obsolète sa réalisation globale. Néanmoins la programmation de la saison culturelle 2021 est, quant à elle, déjà identifiée en majeure partie. La difficulté de se projeter dans les plannings d'autorisation d'ouverture des salles en 2021, tant pour la commune que pour les groupes, les artistes, les agences, les techniciens nous a occasionné des retards quelque peu résorbés à présent.

De nouvelles animations pour les « Jeunes publics », pour les adultes, et les adolescents sont en cours d'études, et seront validées dès que les mesures sanitaires seront plus favorables. La médiathèque travaille sur ce sujet et vous annoncera toutes les actions en préparation. Comme à l'accoutumé, la médiathèque et la commission culturelle travaillent à des nouveautés, aussi rassurez-vous et prenez vos adhésions à la médiathèque medi@nice au 03.27.39.63.88 dès à présent pour des tarifs préférentiels à nos spectacles et animations.

Bonne Année Culturelle 2021 à tous.

Jean-Paul Vicente, Adjoint au Maire

Tarifs Restaurant Scolaire, 3ème âge et adultes

Le décret n°2006-753 article 1^{er} du 29 juin 2006, relatif aux prix des cantines scolaires, prévoit que les tarifs de restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. De ce fait, à la suite du Conseil Municipal du 08 décembre 2020, les tarifs sont maintenus en 2021, en raison de la crise sanitaire COVID-19 et ses conséquences financières, et sont donc les suivants :

- ♦ **Tarifs scolaires** : 2.54€ (maternelle et primaire), 2.96€ (maternelle et primaire « extérieur »), 4.18€ (repas exceptionnel scolaire).
- ♦ **Tarifs adultes** : 5.00€ (repas 3ème âge au foyer restaurant), 11.22€ (repas extérieurs 3ème âge au foyer restaurant), 3.16€ (repas du personnel qu'il soit titulaire, auxiliaire, stagiaire ou contractuel), 6.00€ (repas extérieurs aux services).

Les demi-tarifs seront appliqués aux familles de Recquignies, bénéficiaires du RSA sur présentation de l'attestation CAF relative aux prestations du mois précédant la prise des repas. Le solde de la participation des familles bénéficiaires du RSA sera pris en charge par le C.C.A.S. (demi-tarif).

LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires

Distribution
Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date prévisionnelle de parution

Date non connue à ce jour

Date de dépôt limite des articles

Date non connue à ce jour

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction.

MAIRIE DE REQUIGNIES

Place de la République

59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50

contact@mairie-recquignies.fr

www.mairie-recquignies.fr

Hausse des prix du timbre depuis le 1^{er} janvier 2021

Lettre prioritaire (timbre rouge) ou lettre verte (timbre vert), les tarifs du timbre poste pour les particuliers ont augmenté le 1^{er} janvier 2021. Cette hausse de 5% en moyenne respecte le plafond tarifaire des offres d'envoi de courrier et de colis relevant du service universel postal fixé par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep).

Pour les particuliers, le prix du timbre vert (pli distribué sous 48 heures en France métropolitaine) passe de 0,97€ à 1,08€, celui du timbre rouge (lettre prioritaire distribuée en 24 heures en France métropolitaine) étant porté dans le même temps à 1,28€ (contre 1,16€). Quant à la lettre Ecopli, la lettre suivie et la lettre recommandée R1, elles passent respectivement à 1.06€, 1.56€ et 4.40€ (contre respectivement 0.95€, 1.42€ et 4.30€). Selon l'Arcep, l'utilisation des services postaux suit une tendance à la baisse en 2021 ce qui devrait porter la facture moyenne des ménages à environ 35,6€ par an.

Tribune de libre expression des élus (majorité et opposition)

**La « LISTE D'UNION POUR
RECQUIGNIES et ROCQ »**

Vous souhaitez
leurs meilleurs vœux pour l'Année Nouvelle

*Que votre famille soit protégée ...
Que vos proches vivent dans la gaieté
Que l'Amour habite votre demeure
Que la Paix réside en votre cœur
Nous vous souhaitons le meilleur.
Soyez heureux et gardez vos belles valeurs.*

Bonne Année 2021

VOEUX

Hélène CORBEAUX, Christian RANDA, Olivier GARCIA, élus de l'opposition, et toute l'équipe d'Un Souffle Nouveau pour RECQUIGNIES-ROCQ, vous souhaitent, très chers habitants, le meilleur pour cette nouvelle année mais également à vous, professions libérales, commerçants et artisans de notre commune, souvent oubliés, et pour qui nous militons pour un droit de priorité pour l'attribution des marchés publics.

Nous présentons également nos vœux à toutes les associations locales ainsi qu'à tout le personnel communal.

En 2021, nous continuerons tous les trois, en lien avec notre équipe, de nous engager, d'agir et d'innover. Telle est notre ambition pour RECQUIGNES-ROCQ.

Nous savons que c'est dans les périodes ardues, comme celle que nous traversons depuis un trop long moment déjà, que les mots et les intentions prennent tout leur sens.

Du fond du cœur, très bonne année 2021 à tous !

HÔTEL DE VILLE

Du lundi au jeudi
09h00 à 11h45
et de 13h45 à 16h45
(17h30 le mercredi)
Vendredi
09h00 à 11h45
Samedi
10h00 à 12h00

Place de la République

MÉDIATHÈQUE

Lundi et Jeudi
14h00 à 18h00
**Mardi, Mercredi et
Vendredi**
14h00 à 17h00

Place de Nice

AGENCE POSTALE

Lundi et Jeudi
14h00 à 18h00
**Mardi, Mercredi et
Vendredi**
14h00 à 17h00

Médiathèque medi@nice

HALTE GARDERIE

Lundi
08h15 à 12h15
et de 13h00 à 17h00
Mercredi et Vendredi
08h15 à 12h15
**Halte Garderie « Les P'tits
Loups », Association
« Promotion de la santé »**

Médiathèque medi@nice

Païement des impôts ou de certaines factures au bureau de tabac

Amendes de stationnement, factures de la crèche ou de cantine, contribution à l'audiovisuel public, etc. Depuis le 28 juillet dernier, un réseau de 5 100 buralistes proposent à leurs clients de payer leurs impôts ou certaines factures du quotidien directement dans les bureaux de tabac.

Quels factures ou impôts ?

- ◆ Les amendes ou les factures de la cantine, de la crèche ou de l'hôpital quel que soit leur montant si vous réglez en carte bancaire et jusqu'à 300 € si vous réglez en espèces.
- ◆ Les impôts de moins de 300 € que vous réglez en espèces ou en carte bancaire : la contribution à l'audiovisuel public, les taxes d'habitation ou foncières, tous les impôts qui présentent le QR code prévu à cet effet.
- ◆ Attention : Vous devez vous assurer que votre avis d'impôt ou votre facture comporte un QR code, et que la mention « payable auprès d'un buraliste » figure bien dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, vous devrez régler votre facture selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Dans quel bureau de tabac ? Les buralistes partenaires sont identifiés par le logo « Paiement de proximité/Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques ».

Comment ça se passe ? Vous n'avez pas à montrer votre facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle. Vous scannez vous-même votre QR code puis vous payez. Le paiement est réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé.

Désormais, le paiement de proximité est possible au Café « Le Nice » à Recquignies.



Prospection clientèle

Via cet encart, j'aimerais me présenter à vous. Je suis Annabelle JUST et j'habite à Assevent. Depuis le 1^{er} novembre dernier, je suis devenue écrivain public en auto entreprise (SIRET 80533403400016) et ravie de vous aider pour rédiger n'importe quel document (que vous soyez dans l'une des associations réchigniennes ou non).

Mes missions principales sont l'écriture (aide à la rédaction), la relecture et la correction de textes commandés par la clientèle. Le travail est fait à domicile dans un délai bref. Mon travail aura également une vocation sociale afin d'apporter une aide aux personnes atteintes d'illettrisme et/ou d'analphabétisme, et également apporter une aide aux personnes qui n'ont pas la fibre littéraire ou qui n'arrivent pas à bien s'exprimer par écrit.

- ◆ **Tarifs particuliers** : 3€ la page pour un éloge funèbre, une biographie (histoire de famille) ou un poème, 15€ pour un testament olographe (corrigé uniquement car écrit à la main du client), 15€ la page pour un courrier, une lettre de motivation, 10€ la page pour un CV, 2€ la page pour un mémoire, une thèse, un exposé ou un rapport de stage, 30€ l'heure pour du soutien scolaire en français pour les collégiens.
- ◆ **Tarifs associations** : 5€ la page pour un tableau, un discours (remerciement, bienvenue, fête, anniversaire), un courrier ou un document interne (statut, règlement intérieur)

Vous pouvez me contacter par courriel à annabelle.just@free.fr ou via Facebook Messenger « Annabelle Debloise ».

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

01 février, 01 mars et 05 avril 2021
de 14h00 à 15h30 à la salle du
Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Hourlier Sabine

Prochaines permanences

Dates non connues à ce jour à la
Médiathèque medi@nice, sur
rendez-vous

*Veillez prendre un rendez-vous
préalable auprès de l'U.T.P.A.S.
de Maubeuge au 03.59.73.14.00.*

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00
en Mairie de Fourmies

*Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos,
contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou
par mail à aurelieperot59@gmail.com*

Les travaux en quelques photos



◀ Pose d'un enrobé au chemin des Foyaux

▶ Assainissement et enrobé de l'impasse de l'Église



◀▲ Trottoirs et voirie de la rue du 06 septembre 1914

▼ Poursuite de l'aménagement intérieur et extérieur de la salle des Sports



DÉCHETTERIES

Jeumont : Rue Notre-Dame de Lourdes (près du cimetière).

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

Depuis le 02 novembre, du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

A partir du 02 mai, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Pôle Accueil de la C.A.M.V.S.

*18 rue du 145^{ème} Régiment d'Infanterie
59600 Maubeuge*

Accueil : 03.27.53.01.00

*Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)*

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants : lundi 14 juin 2021.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous en 2021.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Rappel sur les autorisations d'urbanisme

Vous avez un projet de construction, de modification d'une construction existante, d'extension de votre habitation, de pose de velux, d'un abri de jardin, chalet, abri à bois, démolition puis reconstruction avec agrandissement, de réalisation d'une clôture, d'un bassin, d'un carport ou d'une piscine. Alors votre projet est soumis à une déclaration et cela avant tout commencement de travaux, auprès du service urbanisme de la Mairie.

- ◆ **Pour une construction ou une extension supérieure à 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol**, une demande de permis de construire (Cerfa 13406*07 ou 13409*07) est obligatoire.
- ◆ **Pour tout projet compris entre 5 et 20 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol**, une déclaration préalable (Cerfa 13703*07) est nécessaire. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Avant d'exécuter vos travaux, veuillez consulter le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) consultable en Mairie.

Les imprimés officiels sont disponibles au Service Urbanisme de la Mairie (dont une permanence est mise en place les mardis et vendredis de 09h00 à 11h45 pour toutes questions, dépôt ou vérification des dossiers) ou sur le site du Service Public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>).

L'affichage est obligatoire et doit être visible de la voirie (article R424-15). Il doit y être mentionné le numéro de dossier, la nature des travaux et la date d'accord. Le délai de recours est de 2 mois à compter de l'affichage sur le terrain.

Facilitez vos démarches administratives avec le camion bleu !

Le Camion bleu débarque dans l'Avesnois. Ce bus France Services, fruit d'un partenariat entre l'État et le Département, dessert une vingtaine de communes pour aider les habitants dans leurs démarches administratives.

De nombreux services sont accessibles dans le Camion bleu. Deux agents du Département sont là pour vous aider et vous accompagner pour toutes les formalités à accomplir : santé, famille, retraite, emploi, papiers d'identité, permis de conduire, carte grise, déclaration des revenus, appropriation du prélèvement à la source, difficultés juridiques, accueil et orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA, etc.

Le Camion bleu sera en service une journée par mois au cœur de chacune de ces 20 communes du lundi au jeudi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00, et le vendredi de 09h00 à 13h00 (*les jours de marché, les permanences se poursuivent jusque 13h et reprennent à 14h sauf le vendredi*) : Trélon, Etrœungt, Sains-du-Nord, Doullers, Wignehies, Pont-sur-Sambre, Cartignies, Prisches, Maroilles, Bousies, Wargnies-le-Grand, Gommegnies, Poix-du-Nord, La Longueville, Bavay, Ferrière-la-Grande, Leval, Cousolre, Boussois et Villers-Sire-Nicole.

Pour Boussois et Ferrière-la-Grande, il s'agira respectivement du 4^{ème} mardi et du 4^{ème} jeudi du mois.

Vous pouvez joindre le Camion bleu par téléphone au 03.59.73.18.20 ou par courriel à avesnois.franceservices@lenord.fr.

Propriétaires occupants : les plafonds 2021 des aides à la rénovation

Vous habitez le logement dont vous êtes propriétaire et vous souhaitez le rénover. Savez-vous que vous pouvez bénéficier d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) si vos ressources sont inférieures à un certain plafond ?

Mis à jour chaque année, les taux des aides de l'Anah pour la rénovation de l'habitat s'appliquent à compter du 1^{er} janvier. Ils varient selon que vous disposez de ressources « modestes » ou « très modestes ». Pour une demande déposée en 2021, il faut prendre en compte le revenu fiscal de référence de l'année 2020 indiqué sur votre feuille d'impôts.

Plafonds de ressources pour les régions autres que l'Île de France (entre parenthèse la composition du foyer) :

- ◆ **Revenus « très modestes »** : 14 879€ (1 personne), 21 760€ (2 personnes), 26 170€ (3 personnes), 30 572€ (4 personnes), 34 993€ (5 personnes), + 4 412€ par personne supplémentaire
- ◆ **Revenus « modestes »** : 19 074€ (1 personne), 27 896€ (2 personnes), 33 547€ (3 personnes), 39 192€ (4 personnes), 44 860€ (5 personnes), + 5 651€ par personne supplémentaire

Avant de déposer un dossier d'aide, vérifiez sur le site de l'Anah (<https://www.anah.fr/>) que votre situation correspond aux conditions générales à remplir. Si vous êtes éligible, vous pourrez alors faire votre demande en ligne.

A savoir que si vous avez besoin d'informations sur les aides de l'Anah alors vous pouvez appeler le 0.806.703.803 (service gratuit + prix d'un appel) entre 09h00 et 18h00 du lundi au vendredi.

Journées Défense et Citoyenneté (JDC) organisées en ligne

Compte tenu des restrictions en vigueur liées à l'épidémie de COVID-19, les Journées défense et citoyenneté (JDC) en présentiel sont suspendues. Des JDC en ligne les remplacent depuis le 23 novembre dernier. Si vous êtes concerné, vous recevez par mail une convocation.

Vous serez parmi les premiers à être convoqué si vous étiez déjà inscrit sur le site <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> ou si vous aviez communiqué votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone lors du recensement ou lors de contacts avec un Centre du service national (CSN). Si vous n'avez communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone, vous recevrez une convocation par courrier. À compter de la réception de votre convocation, vous disposez de 11 jours pour effectuer votre JDC en ligne. Votre convocation précise la date limite prévue. Vous devez créer un compte personnel sur le site <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> si vous n'en avez pas déjà ouvert un.

La JDC se déroule en 4 étapes :

- ◆ Vous visualisez les données enregistrées à la suite du recensement et vous les actualisez si besoin.
- ◆ Vous recevez un lien sur votre messagerie qui vous permet d'accéder à trois modules « *défense* » sous forme de vidéos. Vous pouvez visionner ces vidéos plusieurs fois mais il est impossible de les lire en accéléré ou de les passer sans les lire. Après chaque vidéo, vous cliquez sur « *suivant* » et vous ne pouvez alors plus revenir en arrière.
- ◆ Vous accédez au module d'information sur la citoyenneté appelé « *Information Jeunesse Citoyenneté IJCI* » puis à un questionnaire permettant de cerner votre intérêt pour les métiers de la défense. Pour finir, vous devez répondre à un questionnaire de satisfaction.
- ◆ Après validation de la troisième étape, vous recevez sur la messagerie du site, une attestation provisoire, qui permettra de justifier de votre situation administrative en règle, en attendant votre certificat définitif. Votre compte personnel sera alors bloqué jusqu'à la validation finale par le Centre du service national.

Après une période de 11 jours, le certificat individuel de participation (CIP) est envoyé à ceux ayant validé tout le parcours en ligne. Ceux qui ne seront pas allés jusqu'à la fin de la procédure seront considérés comme absents et pourront être à nouveau convoqués.

À savoir : Si vous avez des difficultés d'accès à internet et que vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer votre JDC en ligne, vous serez prioritaire pour l'effectuer en présentiel dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau.

À noter : Il n'est plus possible de fournir une déclaration sur l'honneur d'absence de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) pour vous inscrire au permis de conduire depuis le 30 novembre 2020.

Location de la salle des fêtes et de la salle du Millénaire

À la suite du Conseil Municipal du 08 décembre 2020, et lorsque les restrictions en vigueur liées à l'épidémie de COVID-19 seront levées, la salle des fêtes pourra être louée et les critères d'attribution respecteront l'ordre suivant : calendrier des fêtes de la commune, calendrier des fêtes des associations communales, administrés et enfin associations extérieures (demande à faire deux mois avant la date souhaitée).

- ◆ **Tarifs** : 180€ pour une journée (exposition/vente) puis 100€ par jour supplémentaire, 100€ pour un vin d'honneur, 200€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).
- ◆ **Pour les associations locales** : 1^{ère} location gratuite, 40€ pour la 2^{ème} et la 3^{ème} location puis tarif normal (sans utilisation du four ou de la gazinière).
- ◆ **Pour les sociétés extérieures** : 300€ pour une journée puis 300€ par jour supplémentaire, 500€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 800€ pour le dépôt de caution (obligatoire).

Rappel des conditions de paiement stipulés dans le contrat : versement des arrhes (25% du montant de la location) en Mairie lors de la réservation (en cas de désistement, les arrhes sont perdues) et versement du solde de la location 10 jours avant la remise des clés en Mairie (contre remise d'un reçu qui devra être présenté à la remise des clés) ainsi que le dépôt du chèque de caution. Concernant la première location gratuite pour les associations, en cas d'annulation hors délai (mini 15 jours avant la manifestation), la gratuité est perdue.

Quant à la salle du Millénaire, elle sera exclusivement louée pour des apéritifs dinatoires et sans location de vaisselle : 150€ pour une journée d'exposition/vente puis 100€ par jour supplémentaire, 100€ pour un vin d'honneur, 150€ pour un repas dinatoire, 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).



LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Le 01 février, 01 mars et 05 avril, Permanence de M. Daniel Philippe, 5ème Adjoint, de 14h à 15h30, Salle du Millénaire

Le 12 février, Dernier délai pour les commandes de printemps de l'opération « *Plantons le décor* »

Le 28 février, Fermeture de la chasse à tir et au vol à 17h

Le 06 mars, Livraison des commandes de printemps de l'opération « *Plantons le décor* » dans la matinée, Ferme du Zoo à Maubeuge

Les 10 et 11 avril 2021, Spectacles « *Pour le Meilleur et Pour le Rire* » (**sous réserve de nouvelles mesures gouvernementales**)

Le 30 mai, Spectacle « *Booder is Back* » (*initialement prévu le 06 décembre 2020*) à 15h30, Salle des fêtes (**sous réserve de nouvelles mesures gouvernementales**)

Le 14 juin, Ramassage des encombrants

Vignettes Stibus

Du 03 au 05 février et du 03 au 05 mars, Distribution de 09h00 à 11h45, Mairie.

Concernant les vignettes Stibus, il est impératif de présenter chaque mois la dernière attestation CAF pour les bénéficiaires du RSA et la dernière attestation Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi (ou venir avec vos identifiants). Les nouveaux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA souhaitant faire leur coupon doivent ramener une photo et justifier de trois mois de résidence sur la commune (amener factures ou quittances de loyer de moins de trois mois).

Nous vous rappelons que les inscriptions sur la liste électorale sont possibles tout au long de l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin (exemple date élection 15 mars, inscription au plus tard le 7 février). Pour certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement fonctionnaire, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...), l'inscription est possible jusqu'au 10e jour précédant le 1er tour de scrutin.

Vie Associative

En raison des restrictions en vigueur et du fait que les acteurs n'ont pas pu répéter, la représentation théâtrale de *L'Harmonie de Recquignies*, prévue initialement pour fin février, ne pourra avoir lieu.

Cabinets infirmiers libéraux sur le secteur

Cabinet de Mme Marlier (06.21.66.23.52), de Mme Dupont (03.27.67.04.39) et de Mme Guerriero (06.70.12.68.19).

Cabinet de Mme Homerin (03.27.66.70.18).

Cabinet de Mme Marechal (03.27.68.98.52), Mme Bazzo (06.74.17.67.13) et de M. Legrand (06.51.18.71.91).

Cabinet de Mme Daimé (06.21.26.50.33) et de Mme Villette (06.10.54.75.73).

Cabinet de Mme Lobry (03.27.68.90.50) et de M. Gentille (03.27.68.90.50).

Cabinet de Mme Gillard (03.27.65.89.50) et de Mme Detrez (06.89.36.62.01).

Cabinet de M. Semaille (06.76.50.33.11).

Cabinet de Mme Dumser-Bila (06.95.99.07.55).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouver nous sur www.mairie-recquignies.fr